

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

Nombre de Membres :
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

Séance du 21 avril 2026

Délibération N° 26-04-21/ D01

L'an deux mil vingt-six le 21 avril à 18 heure quinze, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie SAVY, Présidente.

Présents : Mesdames Sylvie SAVY, Isabelle MARCHAND, Michèle JOB, Véronique BESSET BAGATELLA, Elodie DEJEAN, Marine MAZET, Maryse DECROOCQ, Chantal DUPRAT et Messieurs Benjamin BOSSA, André GALLINARO, Grégory LACROIX

Pouvoirs :

Absent excusé :

Secrétaire : Mme Michele JOB

Objet : Election du Vice-Président du CCAS

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

La maire, présidente du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Mme Sylvie SAVY enregistre la candidature de Madame Isabelle MARCHAND et invite les membres du CCAS à passer au vote.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires et à bulletin secret.

Chaque membre, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

A . Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

B. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

C. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

D. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

E. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

F. Majorité absolue (si E pair= $(E/2)+1$; si E impair= à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) : 6

A obtenu : Mme Isabelle MARCHAND : 11 voix

Mme Isabelle MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente du CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie SAVY

